



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département Fédéral de Justice et Police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**

Information & communication

Service de la statistique

3003 Berne–Wabern, le 22 janvier 2018



# Statistique en matière d'asile

# 2017

# Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	7
Effectifs	11
Demandes d'asile	13
Demandes d'asile en comparaison internationale	15
Cas traités en première instance	16
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile.	18
Règlements du séjour et sorties du processus asile	19
Informations	21
Répertoire des tableaux	22
Répertoire des graphiques	22

# Synthèse

## Demandes d'asile et pays de provenance

En 2017, 18 088 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 9119 de moins qu'en 2016 (- 33,5 %). C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis 2010 (15 567 demandes). Le nombre mensuel de demandes d'asile a fluctué dans une fourchette relativement restreinte, soit entre 1201 (décembre) et 1694 (juillet).

Par rapport à l'ensemble des demandes déposées en Europe, la part de celles qui l'ont été dans notre pays a augmenté, passant de 2,1 % en 2016 – un taux qui était en fait en-deçà de la réalité, puisque l'Allemagne n'a enregistré qu'en 2016 plusieurs centaines de milliers de demandes présentées en 2015 – à environ 2,5 % en 2017, soit la deuxième valeur la plus basse pour la Suisse depuis la chute du mur de Berlin.

Avec une proportion de 2,2 demandes d'asile par tranche de 1000 habitants (2016 : 3,4 ‰), la Suisse se situe encore nettement au-dessus de la moyenne européenne, établie à 1,4 demande d'asile pour 1000 habitants (2016 : 2,5 ‰). Les parts de demandes déposées ont été plus élevées dans les pays suivants : Grèce (5,5 ‰), Malte (4,6 ‰), Liechtenstein (4,1 ‰), Luxembourg (4,0 ‰), Chypre (3,4 ‰), Islande (3,2 ‰), Autriche (2,9 ‰), Suède (2,6 ‰) et Allemagne (2,6 ‰).

Sur la base des chiffres communiqués à ce jour par les États européens, le nombre de demandes d'asile déposées en Europe en 2017 peut être estimé à 720 000 environ, soit un recul de près de 45 % par rapport à 2016 (1 298 000 demandes) et la troisième valeur la plus élevée depuis la chute du mur de Berlin (2014 arrive en 4ème position avec 625 000 demandes et 2006 en dernière position avec 230 000 demandes). Le nombre de demandes d'asile déposées en Europe ne permet toutefois pas de tirer des conclusions sur le nombre de requérants d'asile qui y sont effectivement arrivés : les personnes en fuite demandent souvent l'asile dans plusieurs pays pour apparaître ensuite dans les statistiques de tous les pays où ils ont déposé une demande.

En 2017, 119 350 personnes ont gagné l'Europe par la Méditerranée centrale. Entre janvier et le 15 juillet 2017, elles ont été environ 93 000 à emprunter cet itinéraire, soit presque autant que durant la même période en 2016 (80 000) et 2015 (83 500). Du 16 juillet à la fin de l'année, une série de mesures a entraîné une baisse subite du nombre de débarquements. Outre les services libyens officiels, tels les garde-côtes, des groupes (milices) dont les objectifs et le loyalisme ne sont pas tout à fait clairs ont été associés à ces mesures. Entre le 16 juillet et la fin de l'année, 28 000 personnes ont encore débarqué dans le sud de l'Italie.

Le nombre de ressortissants érythréens qui ont emprunté la Méditerranée centrale a de nouveau baissé : environ 7050 Érythréens ont atteint les côtes italiennes en 2017, contre 20 700 en 2016 et 39 150 en 2015.

Comme en 2016, l'Italie a enregistré en 2017 quasiment tous les migrants qui ont accosté sur son territoire. Bon nombre d'entre eux ont alors déposé une demande d'asile dans ce pays, lequel a ainsi comptabilisé environ 131 500 demandes d'asile en 2017 (extrapolation basée sur les chiffres des mois de janvier à novembre 2017). Près de 90 % des migrants (107 200) ont traversé la Méditerranée en partant de la Libye ; les mouvements migratoires au départ des littoraux tunisiens (5900) et turcs (3750) ont été, pour leur part, nettement moins nombreux. Le nombre de traversées de ressortissants tunisiens a soudainement augmenté en septembre. En novembre, les autorités tunisiennes avaient, dans une large mesure, mis un nouveau coup d'arrêt à ce mouvement migratoire.

En 2017, quelque 29 700 migrants ont débarqué sur les îles grecques. Le volume des débarquements a évolué suivant un modèle saisonnier : c'est au printemps et en automne qu'il a affiché, respectivement, les valeurs mensuelles les plus faibles (1150 débarquements en avril) et les plus élevées (4900 en septembre). L'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie est resté d'actualité en 2017, mais très peu de requérants d'asile déboutés ont pu, jusqu'à présent, être

renvoyés de Grèce en Turquie. La principale cause de cet échec réside dans le système d'asile grec.

Durant l'année sous revue, les routes migratoires qui mènent de l'Afrique de l'Ouest à l'Espagne (soit directement, soit via Ceuta, Melilla ou les îles Canaries) ont été empruntées par près de 28 000 personnes (chiffre provisoire ; 14 000 en 2016), dont près de 22 000 arrivées par la mer (contre 8150 l'année précédente) et 6000 par Ceuta et Melilla, c'est-à-dire par voie terrestre (comme en 2016). Les principaux pays de provenance ont été le Maroc et l'Algérie (état fin octobre 2017). Les débarquements de migrants en provenance d'Afrique de l'Ouest ont toutefois augmenté, probablement en raison de la réduction de la migration par la Méditerranée centrale.

En 2017, le principal pays de provenance des requérants qui ont déposé une demande d'asile en Suisse a été l'Érythrée, avec 3375 demandes (contre 5178 en 2016) – dont 818 liées à des regroupements familiaux, 616 au programme européen de relocalisation, 1315 à des naissances et 164 à des demandes multiples. Ainsi, cette année-là, 462 requérants d'asile érythréens ont gagné la Suisse en toute autonomie. Ce nombre relativement faible s'explique principalement par l'évolution des débarquements dans le sud de l'Italie depuis mi-juillet 2017.

Dans le classement par pays de provenance, la Syrie est deuxième en 2017, avec 1951 demandes déposées (- 193 demandes par rapport à 2016, - 9 %), suivie de l'Afghanistan (1217 demandes ; - 2012, - 62 %), de la Turquie (852 demandes ; + 326, + 62 %), la Somalie (843 demandes ; - 738, - 47 %) et le Sri Lanka (840 demandes ; - 533, - 39 %).

En 2017, les deux principaux facteurs d'évolution des demandes d'asile en Suisse ont été les suivants :

- Durant les premiers mois de l'année 2016, le nombre de demandes d'asile était encore très marqué par la migration secondaire de personnes en provenance d'Afghanistan, de Syrie et d'Irak. En 2017, ce phénomène a disparu, ce qui a provoqué un net recul du nombre de demandes d'Afghans ou d'Irakiens (653 demandes ; - 659, - 50 %). La baisse est nettement moins sensible s'agissant des Syriens (- 193 demandes), 494 ressortissants syriens étant arrivés en Suisse dans le cadre d'un programme de relocalisation durant l'année sous revue. Par ailleurs, 504 autres demandes déposées par des Syriens sont dues à des naissances.
- Le recul de la migration par la Méditerranée centrale a entraîné une baisse du nombre de demandes d'asile de la quasi-totalité des principaux pays de provenance de la région subsaharienne. Cet effet a été renforcé par le fait que la grande majorité des migrants interceptés à la frontière sud n'ont pas demandé l'asile en Suisse.

Ont enregistré une augmentation supérieure ou égale à la centaine, outre les demandes déposées par des ressortissants de Turquie, celles de personnes en provenance de Géorgie (465 demandes en 2016 pour 670, soit 44 % de plus, en 2017). Selon toute vraisemblance, cette hausse est due principalement au fait que, depuis le printemps 2017, les ressortissants géorgiens peuvent se rendre dans l'espace Schengen sans visa.

Outre les demandes de ressortissants d'Érythrée, de Syrie, d'Afghanistan, de Somalie, du Sri Lanka et d'Irak, celles déposées par les personnes en provenance des pays suivants ont enregistré une diminution supérieure ou égale à la centaine : l'Éthiopie avec 349 demandes (- 687, - 66 %), la Gambie avec 387 demandes (- 667, - 63 %), le Nigéria avec 700 demandes (- 406, - 37 %), le Maroc avec 459 demandes (- 364, - 44 %), l'Iran avec 318 demandes (- 243, - 43 %), le Sénégal avec 131 demandes (- 168, - 56 %), le Soudan avec 87 demandes (- 138, - 61 %), le Kosovo avec 137 demandes (- 112, - 45 %), la Serbie avec 171 demandes (- 109, - 39 %) et la Guinée avec 797 demandes (- 103, - 11 %).

### **Cas réglés et effectif en procédure d'asile**

En 2017, 27 221 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 4078 de moins (- 13,0 %) qu'en 2016 (31 299 cas réglés). Ce recul s'explique principalement par la baisse du

nombre de demandes classées (- 2398 par rapport à 2016) et de décisions de non-entrée en matière (NEM) (- 3182).

La même année, 6360 personnes ont obtenu l'asile (2016 : 5985, + 6,3 %) ; le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est ainsi élevé à 25,8 % (2016 : 22,7 %). Dans 6211 cas, une NEM a été rendue (2016 : 9393, - 33,9 %), dont 5843 (2015 : 8874, - 34,2 %) dans le cadre de la procédure Dublin et 184 dans le cadre d'accords bilatéraux de réadmission (2016 : 262, - 29,8 %). 12 110 demandes ont été rejetées (2016 : 10 983, + 10,3 %) et 2540 classées (2016 : 4938, - 48,6 %).

De plus, 8419 admissions provisoires (AP) ont été prononcées en 2017 (2016 : 7369, + 14,2 %), dont 7839 sur la base d'une décision d'asile de première instance (2016 : 6850, + 14,4 %). 3666 AP ont pris fin (2016 : 3639, + 0,7 %). Le taux de protection (octrois de l'asile et AP prononcés sur la base de décisions d'asile de première instance) a atteint 57,5 % (2016 : 48,7 %). L'effectif en cours de décision (demandes d'asile pendantes en première instance) a diminué de 7208 unités par rapport à la fin de l'année précédente, pour passer à 20 503 personnes (- 26,0 %).

### **Réinstallation et relocalisation**

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables qui se trouvent en Syrie ou dans les pays voisins, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié. Le contingent du programme de réinstallation fixé par le Conseil fédéral en 2015 est épuisé depuis le milieu de l'année 2017, 999 personnes étant arrivées en Suisse par ce programme. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, le 9 décembre 2016, de poursuivre son engagement en faveur des victimes du conflit syrien. Pour le programme de réinstallation, la Suisse accueillera ainsi d'ici 2019, en étroite coopération avec le HCR et les cantons, un contingent supplémentaire de 2000 personnes particulièrement vulnérables. Depuis le lancement de ce tout récent programme, 590 personnes ont déjà trouvé refuge en Suisse en 2017. La Suisse accueille en plus, à la faveur d'une mesure urgente à caractère humanitaire, 80 réfugiés particulièrement vulnérables à sortir de la situation de précarité dans laquelle ils vivent en Libye.

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 18 septembre 2015, la Suisse accueille jusqu'à 1500 personnes dans le cadre du programme de relocalisation de l'UE (900 en provenance d'Italie et 600 en provenance de Grèce). La relocalisation consiste à transférer vers un autre État européen des requérants d'asile déjà enregistrés en Italie ou en Grèce. L'accueil de ces requérants est pratiquement arrivé à son terme : au 21 décembre 2017, la Suisse avait accueilli 579 requérants d'asile en provenance de Grèce et 897 en provenance d'Italie. Les 24 dernières personnes sont attendues en janvier 2018 ; le contingent de 1500 personnes garanti par la Suisse sera alors atteint.

### **Accord de Dublin**

L'accord d'association à Dublin vise à s'assurer qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objectif non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de chaque État Dublin qui s'applique.

Du 1er janvier au 31 décembre 2017, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 8370 personnes car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 6728 cas, l'État sollicité s'est déclaré prêt à prendre en charge l'intéressé. Dans 1766 autres cas, la demande de la Suisse a été rejetée. En 2017, 2297 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre. Au cours de la même période, la Suisse a reçu, pour sa part, 6113 demandes

de prise en charge. Elle en a accepté 2485 et rejeté 3620. Enfin, 885 personnes ont été transférées dans notre pays.

Les expériences réalisées depuis l'application de l'accord d'association à Dublin sont en grande partie positives. La collaboration avec nos États partenaires fonctionne bien. Comme en 2016, l'Italie, en particulier, a résolument rempli son obligation d'enregistrer les migrants qui arrivent sur son territoire. La pression migratoire exercée sur les côtes italiennes continue toutefois de représenter un défi de taille. L'augmentation du nombre de procédures d'entrée en 2017 résulte notamment du fait que l'Allemagne est à nouveau plus à même d'adresser des demandes à la Suisse.

En se fondant sur cet accord, la Suisse a pu transférer à d'autres États Dublin, depuis 2009, un nombre notablement plus élevé de personnes (28 195) qu'elle n'a dû elle-même en admettre (5328).

### **Accords de réadmission conclus avec des États européens**

Du 1er janvier au 31 décembre 2017, la Suisse a adressé des demandes de réadmission à un autre État européen pour 655 personnes dans le cadre d'accords bilatéraux parce qu'elle estimait qu'elles y étaient déjà détentrices d'un statut de protection international. Dans 530 cas, elle a obtenu une réponse positive, l'État requis se déclarant compétent et donc prêt à réadmettre les personnes concernées sur son territoire. 57 demandes ont été rejetées. 333 personnes ont pu être transférées à l'État Dublin compétent. Au cours de la même période, la Suisse a pour sa part reçu 24 demandes de prise en charge dans le cadre de ses accords bilatéraux de réadmission. Si elle a admis sa compétence dans 23 cas, elle l'a rejetée dans un cas. 5 personnes ont déjà été transférées dans notre pays. Depuis 2014, la Suisse a pu transférer 1194 personnes dans le cadre d'accords de réadmission, tandis que 22 personnes ont été transférées en Suisse sur la même base.

### **Départs et avis d'exécution du renvoi**

En 2017, 1713 personnes ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, contre 2532 l'année précédente (- 32,3 %). 3573 personnes ont été rapatriées dans leur pays d'origine ou dans un État tiers (2016 : 3779, - 5,5 %) ; 2041 autres ont été transférées dans un État Dublin (2016 : 2760, - 26,1 %). Dans l'ensemble, le nombre de départs a donc baissé par rapport à 2016, consécutivement au recul du nombre de demandes d'asile. Par ailleurs, 6689 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ (2016 : 8943, - 25,2 %).

En 2017, les trois pays en tête du classement des départs et des avis d'exécution de renvoi par nationalité ont été le Nigéria, la Guinée et l'Érythrée. Tandis que les départs ont diminué pour les ressortissants de la plupart des pays, ceux des Géorgiens ont fortement augmenté (+ 42,2 %).

### **Taux d'activité professionnelle**

Au 31 décembre 2017, 896 requérants d'asile exerçaient une activité professionnelle, ce qui représente un taux d'activité professionnelle de 4,9 % sur l'ensemble de la Suisse ; par rapport à la même date de l'année précédente, l'augmentation est de 312 personnes (+ 53,4 %). Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 8635 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 31,7 %), soit une augmentation de 1437 personnes (+ 20 %) par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 5457 d'entre eux exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 26,7 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1452 personnes (+ 36,3 %). Les nombres correspondants d'actifs de chaque canton et les taux d'activité professionnelle par canton sont présentés dans un tableau détaillé.

# Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2016	Fin 2017	+/- en %	Femmes	Hommes
<b>Effectif dans le processus asile en Suisse</b>	<b>68'310</b>	<b>65'775</b>	<b>-3.7</b>	<b>25'322</b>	<b>40'453</b>
<b>Effectif dans le processus procédure</b>	<b>30'800</b>	<b>23'739</b>	<b>-22.9</b>	<b>7'932</b>	<b>15'807</b>
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	27'711	<b>20'503</b>	-26.0	<b>7'049</b>	<b>13'454</b>
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force <sup>1)</sup>	3'089	<b>3'236</b>	4.8	<b>883</b>	<b>3'236</b>
<b>Effectif admissions provisoires</b>	<b>36'877</b>	<b>41'544</b>	<b>12.7</b>	<b>17'194</b>	<b>24'350</b>
Admissions provisoires ≤ 7 ans	17'788	<b>22'253</b>	25.1	<b>8'825</b>	<b>13'428</b>
Admissions provisoires > 7 ans	9'602	<b>9'444</b>	-1.6	<b>4'400</b>	<b>5'044</b>
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	7'473	<b>7'686</b>	2.9	<b>3'133</b>	<b>4'553</b>
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	2'014	<b>2'161</b>	7.3	<b>836</b>	<b>1'325</b>
<b>Total des soutiens à l'exécution du renvoi SER</b>	<b>500</b>	<b>408</b>	<b>-18.4</b>	<b>162</b>	<b>246</b>
Suspensions (groupes)	0	<b>0</b>	-	<b>0</b>	<b>0</b>
Suspensions (individus)	500	<b>408</b>	-18.4	<b>162</b>	<b>246</b>
<b>Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile</b>	<b>133</b>	<b>84</b>	<b>-36.8</b>	<b>34</b>	<b>50</b>
<b>Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi</b>	<b>4'170</b>	<b>4'115</b>	<b>-1.3</b>	<b>863</b>	<b>3'252</b>
<b>Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage</b>	<b>2'785</b>	<b>2'701</b>	<b>-3.0</b>	<b>605</b>	<b>2'096</b>
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	2'321	<b>2'249</b>	-3.1	<b>581</b>	<b>1'668</b>
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	464	<b>452</b>	-2.6	<b>24</b>	<b>428</b>
<b>Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ</b>	<b>461</b>	<b>370</b>	<b>-19.7</b>	<b>71</b>	<b>299</b>
Organisation du départ après procédure d'asile	321	<b>223</b>	-30.5	<b>53</b>	<b>170</b>
Organisation du départ sans procédure d'asile	140	<b>147</b>	5.0	<b>18</b>	<b>129</b>
<b>Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus</b>	<b>428</b>	<b>410</b>	<b>-4.2</b>	<b>15</b>	<b>395</b>
<b>Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)</b>	<b>496</b>	<b>634</b>	<b>27.8</b>	<b>172</b>	<b>462</b>
<b>Nombre de réfugiés reconnus</b>	<b>45'804</b>	<b>51'512</b>	<b>12.5</b>	<b>21'981</b>	<b>29'531</b>
Réfugiés permis B	25'140	<b>31'276</b>	24.4	<b>13'674</b>	<b>17'602</b>
Réfugiés permis C	20'664	<b>20'236</b>	-2.1	<b>8'307</b>	<b>11'929</b>
<b>Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)</b>	<b>118'284</b>	<b>121'402</b>	<b>2.6</b>	<b>48'166</b>	<b>73'236</b>

<sup>1)</sup> Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

**Tableau 2: Flux**

Flux durant la période (personnes)	Année 2016	Année 2017	+/- en %	Femmes	Hommes
<b>Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger</b>	<b>4'062</b>	<b>4'227</b>	<b>4.1</b>	<b>2'225</b>	<b>2'002</b>
<b>Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger</b>	<b>3'933</b>	<b>5'061</b>	<b>28.7</b>	<b>2'657</b>	<b>2'404</b>
<b>Demandes d'asile en Suisse</b>	<b>27'207</b>	<b>18'088</b>	<b>-33.5</b>	<b>6'058</b>	<b>12'030</b>
<b>Reprises des demandes d'asile en Suisse</b>	<b>1'713</b>	<b>1'491</b>	<b>-13.0</b>	<b>555</b>	<b>936</b>
<b>Cas réglés en première instance</b>	<b>31'299</b>	<b>27'221</b>	<b>-13.0</b>	<b>8'260</b>	<b>18'961</b>
Décisions positives	5'985	<b>6'360</b>	6.3	<b>2'673</b>	<b>3'687</b>
Rejets avec admission provisoire	6'802	<b>7'798</b>	14.6	<b>2'706</b>	<b>5'092</b>
Rejets sans admission provisoire	4'181	<b>4'312</b>	3.1	<b>1'038</b>	<b>3'274</b>
Non entrées en matière NEM avec admission provisoire	48	<b>41</b>	-14.6	<b>13</b>	<b>28</b>
Non entrées en matière NEM sans admission provisoire	9'345	<b>6'170</b>	-34.0	<b>1'383</b>	<b>4'787</b>
Radiations	4'938	<b>2'540</b>	-48.6	<b>447</b>	<b>2'093</b>
Taux de reconnaissance en % <sup>1</sup>	22.7	<b>25.8</b>	-	<b>34.2</b>	<b>21.9</b>
Taux de protection en % <sup>2</sup>	48.7	<b>57.5</b>	-	<b>69.0</b>	<b>52.2</b>
<b>Groupe : octrois de l'asile (Resettlement)</b>	<b>648</b>	<b>621</b>	<b>-4.2</b>	<b>299</b>	<b>322</b>
<b>Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)</b>	<b>621</b>	<b>663</b>	<b>6.8</b>	<b>321</b>	<b>342</b>
<b>Entrées Relocation</b>	<b>309</b>	<b>1'150</b>	<b>272.2</b>	<b>431</b>	<b>719</b>
<b>Admissions provisoires</b>	<b>7'369</b>	<b>8'419</b>	<b>14.2</b>	<b>2'998</b>	<b>5'421</b>
Admissions provisoires LAsi et LEtr	5'634	<b>7'453</b>	32.3	<b>2'616</b>	<b>4'837</b>
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	1'735	<b>966</b>	-44.3	<b>382</b>	<b>584</b>
<b>Levées et fins admissions provisoires</b>	<b>3'639</b>	<b>3'666</b>	<b>0.7</b>	<b>1'530</b>	<b>2'136</b>

1 **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

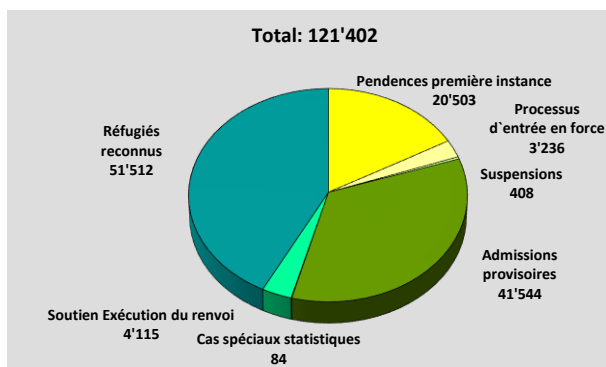
2 **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance



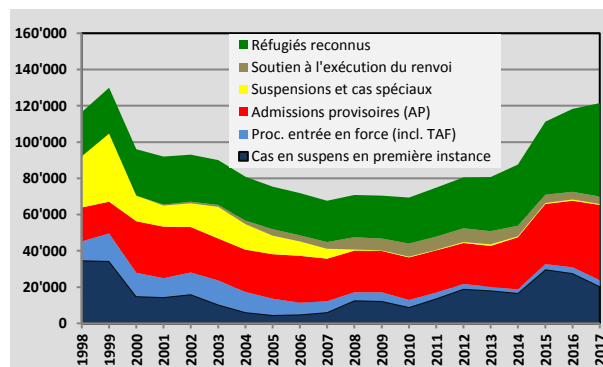
Flux durant la période (personnes)	Année 2016	Année 2017	+/- en %	Femmes	Hommes
Réexamens	1'387	1'229	-11.4	489	740
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	1'459	1'311	-10.1	531	780
Révocations et extinctions asile	1'214	1'275	5.0	593	682
Dublin: requêtes procédure out	15'203	8'370	-44.9	1'558	6'812
Dublin: requêtes procédure in	4'115	6'113	48.6	1'383	4'730
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure out	10'197	6'728	-34.0	1'351	5'377
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure in	1'302	2'485	90.9	607	1'848
Dublin: décisions de non entrée en matière (art. 31.a.1.b)	8'874	5'843	-34.2	1'295	4'548
Dublin: transferts procédure out	3'750	2'297	-38.7	340	1'957
Dublin: transferts procédure in	469	885	88.7	186	699
Accords de réadmission: requêtes procédure out	649	655	0.9	130	525
Accords de réadmission: requêtes procédure in	18	24	33.3	5	19
Accords de réadmission: consentements procédure out	608	530	-12.8	100	430
Accords de réadmission: consentements procédure in	16	23	43.8	5	18
Accords de réadmission: décisions de non-entrée en matière	262	184	-29.8	57	127
Accords de réadmission: transferts procédure out	346	333	-3.8	35	298
Accords de réadmission: transferts procédure in	4	5	25.0	0	5
Cas de rigueur: Demandes	2'008	2'053	2.2	798	1'255
Cas de rigueur: Approbations	1'987	2'057	3.5	802	1'255
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	1'866	1'957	4.9	762	1'195
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	121	95	-21.5	36	56

Flux durant la période (personnes)	Année 2016	Année 2017	+/- en %	Femmes	Hommes
<b>Nouveaux séjours dans le processus asile</b>	<b>29'465</b>	<b>19'898</b>	<b>-32.5</b>	<b>6'756</b>	<b>13'142</b>
Entrées	24'264	<b>14'982</b>	-38.3	<b>4'638</b>	<b>10'344</b>
Reprises du séjour	2'048	<b>1'778</b>	-13.2	<b>601</b>	<b>1'177</b>
Naissances	3'153	<b>3'138</b>	-0.5	<b>1'517</b>	<b>1'621</b>
<b>Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER</b>	<b>12'965</b>	<b>11'229</b>	<b>-13.4</b>	<b>2'066</b>	<b>9'163</b>
<b>Règlements du séjour après octroi de l'asile</b>	<b>6'098</b>	<b>6'502</b>	<b>6.6</b>	<b>2'710</b>	<b>3'792</b>
<b>Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)</b>	<b>3'338</b>	<b>3'422</b>	<b>2.5</b>	<b>1'541</b>	<b>1'881</b>
<b>Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)</b>	<b>9'817</b>	<b>6'564</b>	<b>-33.1</b>	<b>1'632</b>	<b>4'932</b>
<b>Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exéc. du renvoi SER</b>	<b>22'961</b>	<b>17'799</b>	<b>-22.5</b>	<b>3'330</b>	<b>14'469</b>
Départs volontaires contrôlés	2'532	<b>1'713</b>	-32.3	<b>515</b>	<b>1'198</b>
Renvois pays d'origine	3'520	<b>3'346</b>	-4.9	<b>361</b>	<b>2'985</b>
Renvois pays tiers	259	<b>227</b>	-12.4	<b>15</b>	<b>212</b>
Renvois pays Dublin	2'760	<b>2'041</b>	-26.1	<b>272</b>	<b>1'769</b>
Départs non–contrôlés	8'943	<b>6'689</b>	-25.2	<b>1'159</b>	<b>5'530</b>
Autres départs	4'947	<b>3'783</b>	-23.5	<b>1'008</b>	<b>2'775</b>
<b>Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile</b>	<b>2'975</b>	<b>2'851</b>	<b>-4.2</b>	<b>547</b>	<b>2'304</b>
<b>Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile</b>	<b>440</b>	<b>469</b>	<b>6.6</b>	<b>50</b>	<b>419</b>
<b>Documents obtenus</b>	<b>1'842</b>	<b>1'580</b>	<b>-14.2</b>	<b>230</b>	<b>1'350</b>
<b>Documents non obtenus</b>	<b>235</b>	<b>142</b>	<b>-39.6</b>	<b>41</b>	<b>101</b>
<b>Documents disponible</b>	<b>318</b>	<b>336</b>	<b>5.7</b>	<b>98</b>	<b>238</b>
<b>Radiations obtention de document</b>	<b>1'484</b>	<b>1'344</b>	<b>-9.4</b>	<b>184</b>	<b>1'160</b>

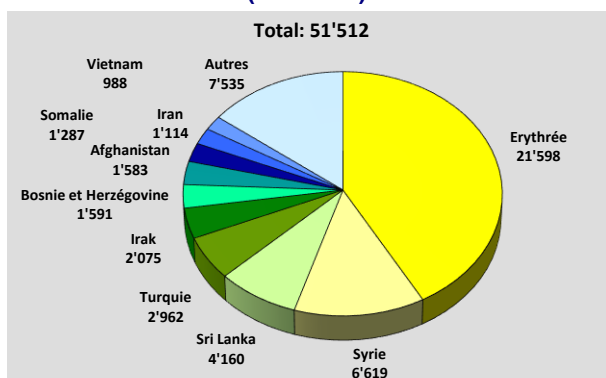
# Effectifs



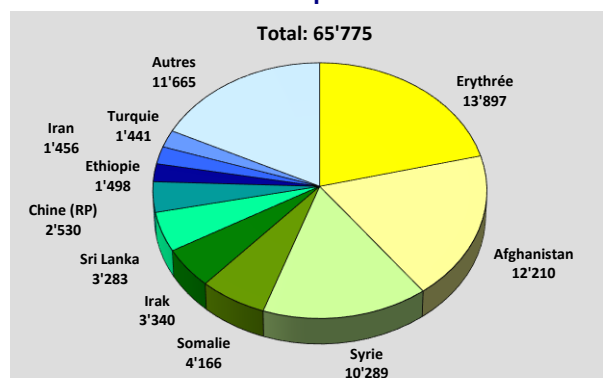
Graphique 1: Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statut



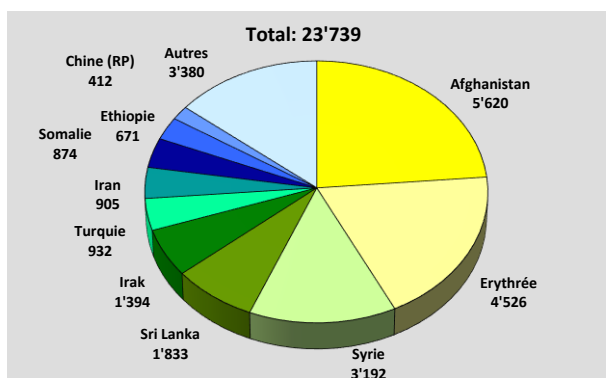
Graphique 2: Personnes relevant du domaine de l'asile par an



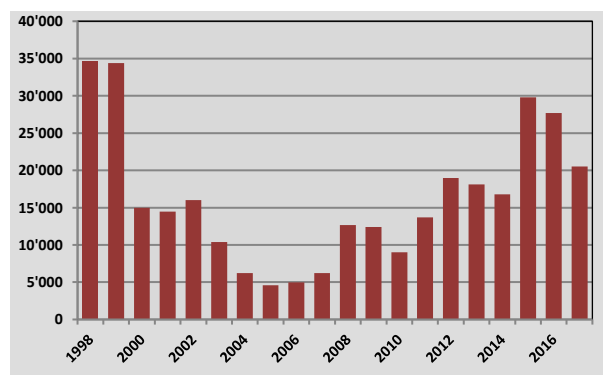
Graphique 3: Réfugiés reconnus: pays de provenance



Graphique 4: Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance

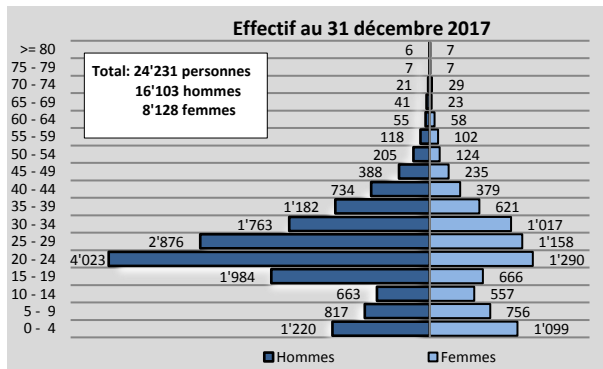


Graphique 5: Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

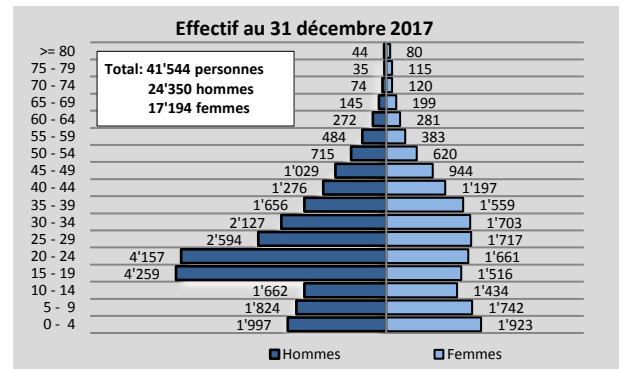


Graphique 6: Demandes d'asile en suspens en première instance par an

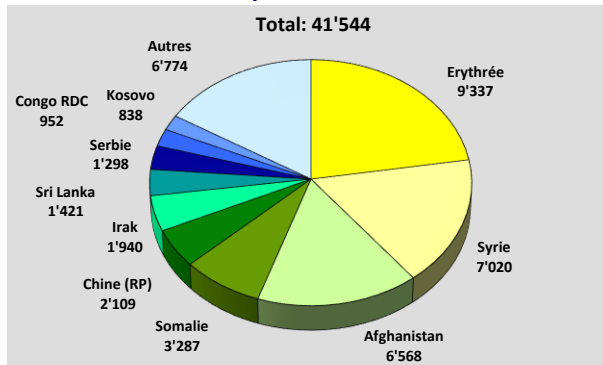
A fin décembre 2017, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 121'402, contre 118'284 l'année précédente. Parmi ces personnes, 51'512 avaient le statut de réfugié reconnu, 41'544 étaient admises à titre provisoire et 408 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2017, 20'503 demandes étaient en suspens en première instance (auprès du Secrétariat d'Etat aux Migrations) et 3'236 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens de deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 84 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par SYMIC. Dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi, on comptait en outre à la fin de la période sous revue 4'115 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEtr.



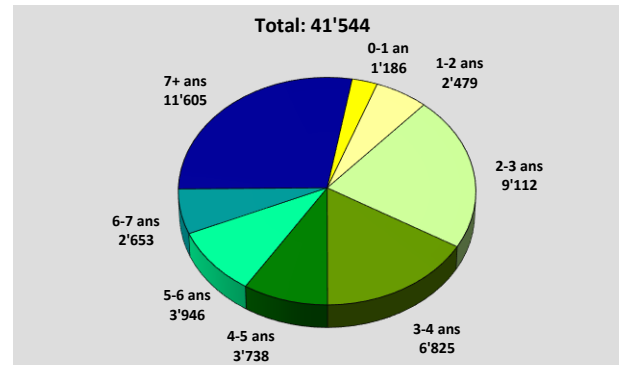
**Graphique 7: Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)**



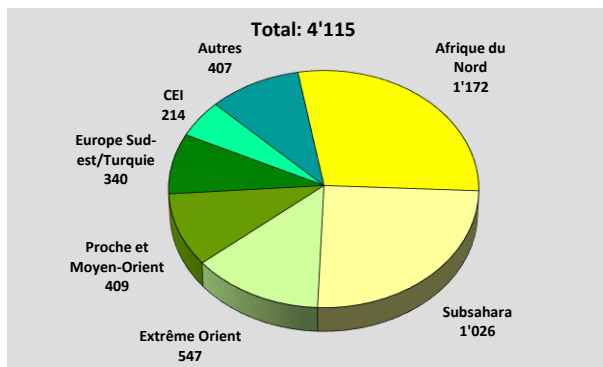
**Graphique 8: Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge**



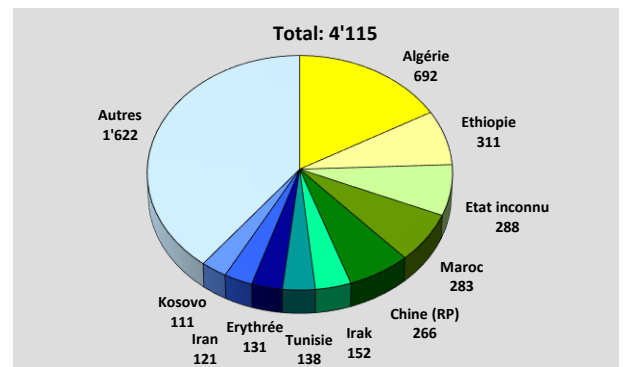
**Graphique 9: Admissions provisoire: pays de provenance**



**Graphique 10: Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse**

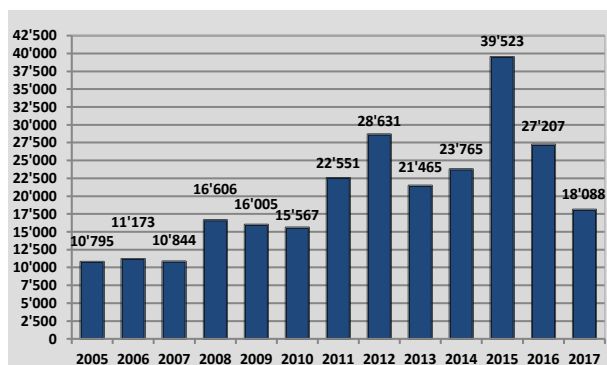


**Graphique 11: Soutiens à l'exécution du renvoi: régions**

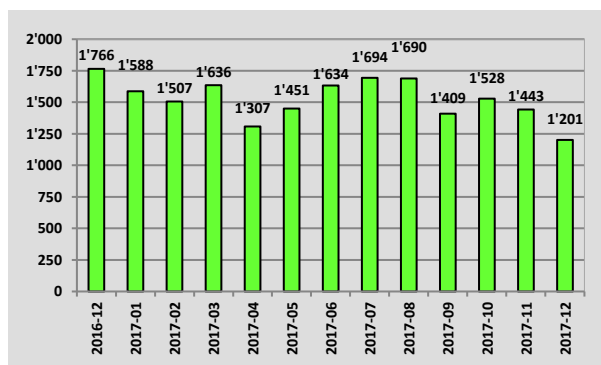


**Graphique 12: Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance**

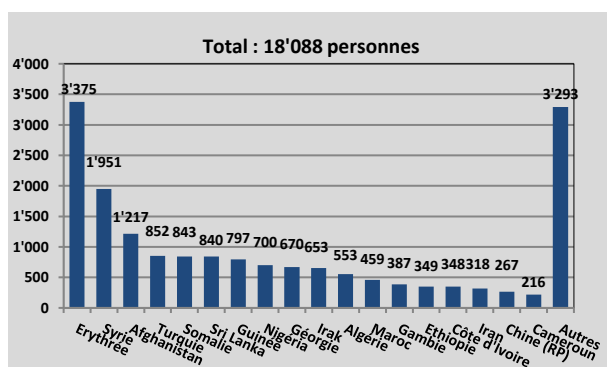
# Demandes d'asile



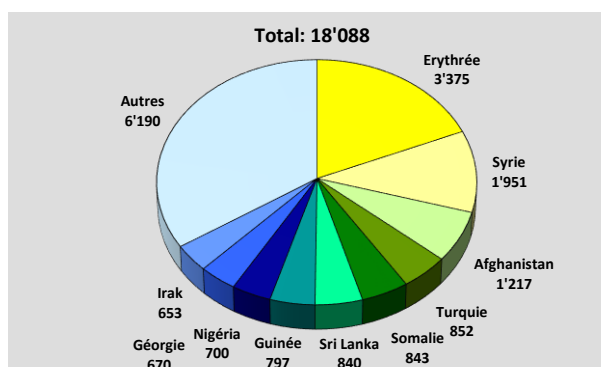
Graphique 13: Demandes d'asile par an



Graphique 14: Demandes d'asile par mois



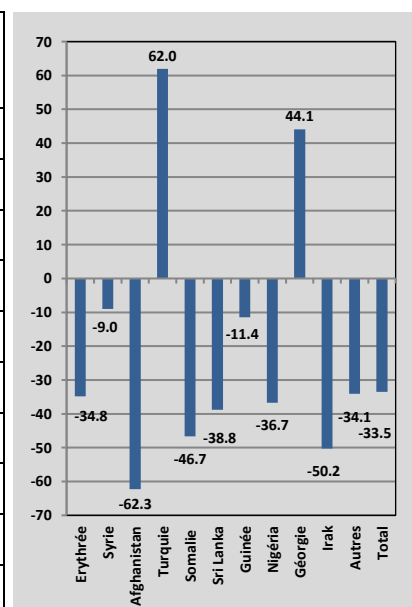
Graphique 15: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance



Graphique 16: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nation	Demandes d'asile 2016	Demandes d'asile 2017	En pour cent du total
1	Erythrée	5'178	3'375	18.7
2	Syrie	2'144	1'951	10.8
3	Afghanistan	3'229	1'217	6.7
4	Turquie	526	852	4.7
5	Somalie	1'581	843	4.7
6	Sri Lanka	1'373	840	4.6
7	Guinée	900	797	4.4
8	Nigéria	1'106	700	3.9
9	Géorgie	465	670	3.7
10	Irak	1'312	653	3.6
	Autres	9'393	6'190	34.2
	<b>Total</b>	<b>27'207</b>	<b>18'088</b>	100.0



Graphique 17: Variation en pour cent

Durant l'année 2017, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'201 (décembre) et 1'694 (juillet). En 2016, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1'748 (avril) à 3'618 demandes (janvier).

Sur les 18'088 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 3'375 (18.7%) provenaient de l'Erythrée (5'178 demandes en 2016), 1'951 (10.8 %) de la Syrie, 1'217 (6.7%) de l'Afghanistan, 852 (4.7%) de la Turquie et 843 personnes (4.7%) de la Somalie. Le Sri Lanka figure en sixième position, avec 840 demandes (4.6%), suivie de la Guinée (797 demandes, 4.4%) et du Nigéria avec 700 personnes (3.9%). Enfin, la Géorgie (670) et l'Irak (653) occupent respectivement le neuvième et dixième rang.

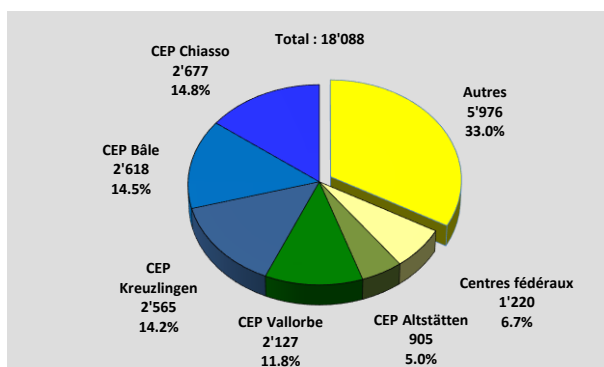
A elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent nettement deux tiers de l'ensemble (65.8%).

### Demandes dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)

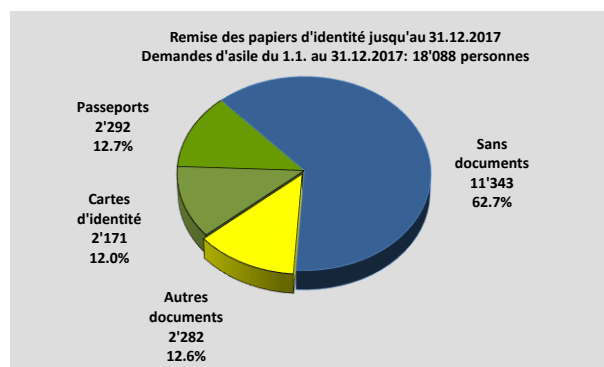
Sur les 18'088 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 12'112 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

### Remise de documents de voyage et autres documents au CEP:

Des 18'088 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 4'463 (soit 24.7% d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18: Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure



Graphique 19: Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure

## Demandes d'entrée dans les aéroports

En 2017, un total de 207 demandes d'entrée ont été déposées dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten. 46 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 29) et 161 à Zurich (année précédente: 175). Pour l'année 2017, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, la Turquie, l'Iran et la Syrie. A l'aéroport de Genève ; la Syrie, l'Iran et le Sri Lanka.

Le SEM a prononcé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten jusqu'à fin 2017 un total de 134 autorisations d'entrée.

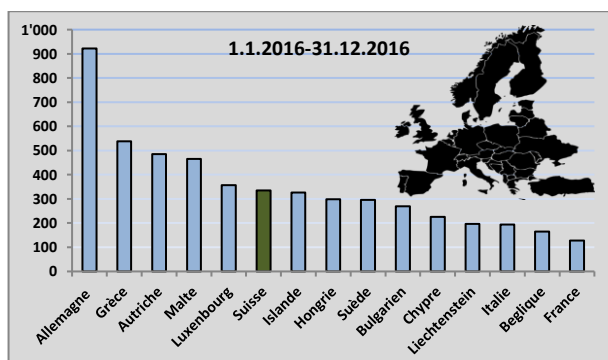
## Demandes de réexamen

Au total, 1'229 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2017 contre 1'387 l'année précédente. Durant l'année, le SEM a statué sur 1'311 demandes de réexamen (1'459); 217 (269) ont été acceptées et 778 (860) rejetées. Dans 205 cas (216), le SEM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. A la fin de l'année sous revue, 282 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (343 à fin 2016).

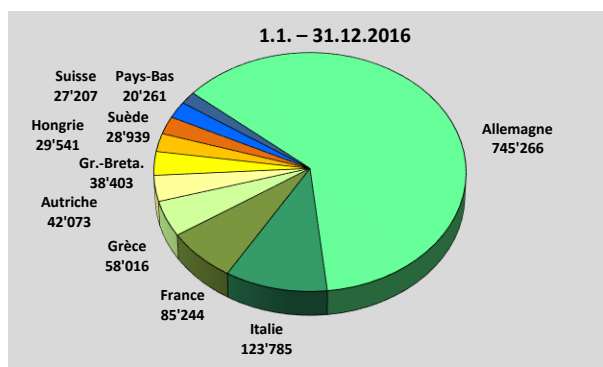
## Procédure Dublin

En 2017, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 8'370 (2016: 15'203) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 6'728 (10'197) cas et 2'297 (3'750) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 6'113 (4'115) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 2'485 (1'302). Au total, 885 (469) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. Le SEM a en outre prononcé 5'843 (8'874) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 31a, al. 1, let. b, LAasi).

## Demandes d'asile en comparaison internationale

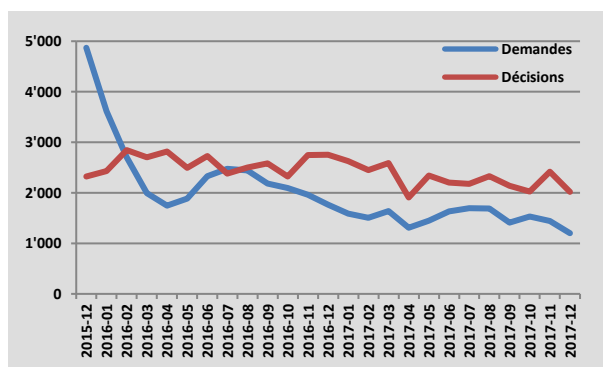


Graphique 20: Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants

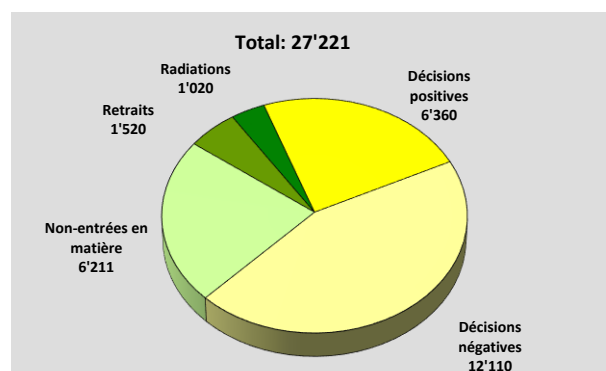


Graphique 21: Demandes d'asile dans des Etats européens

## Cas traités en première instance



Graphique 22: Evolution des demandes d'asile et cas traités



Graphique 23: Cas traités en première instance

Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens de première instance

	Règlements 2016	Règlements 2017	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	5'985	<b>6'360</b>	375	6.3
Taux de reconnaissance (en %)	22.7	<b>25.8</b>	3.1	-
Rejets avec AP	6'802	<b>7'798</b>	996	14.6
Non-entrées en matière avec AP	48	<b>41</b>	-7	-14.6
Taux de protection (en %)	48.7	<b>57.5</b>	8.8	-
Rejets sans AP	4'181	<b>4'312</b>	131	3.1
Non-entrées en matière sans AP	9'345	<b>6'170</b>	-3'175	-34.0
Radiations	4'938	<b>2'540</b>	-2'398	-48.6
<b>Total</b>	<b>31'299</b>	<b>27'221</b>	<b>-4'078</b>	<b>-13.0</b>
Demandes en suspens	27'711	<b>20'503</b>	-7'208	-26.0

De janvier à décembre 2017, 27'221 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 6'360 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 25.8% sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Lors du calcul du taux de protection, les admissions provisoires (refus avec AP et NEM avec AP) sont ajoutées au calcul des décisions positives. Pour l'année 2017, cela donne un taux de protection de 57.5%.



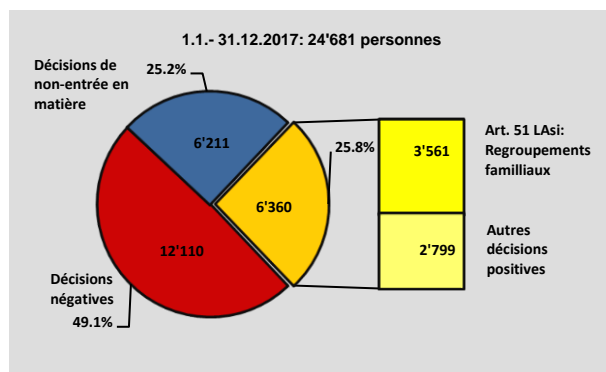
**Tableau 5: Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité**

Nationalité	Octrois de l'asile	Admissions provisoires <sup>1</sup>	Taux de reconnaissance (en %) <sup>2</sup>	Taux de protection (en %) <sup>3</sup>
Erythrée	3'464	1'860	50.6	77.7
Syrie	1'070	1'296	40.4	89.3
Afghanistan	402	2'568	11.5	85.1
Sri Lanka	320	88	31.0	39.5
Irak	220	543	17.1	59.1
Turquie	165	33	31.7	38.0
Somalie	146	480	14.3	61.2
Ethiopie	112	162	18.4	44.9
Iran	83	48	25.7	40.6
Chine (RP)	60	181	16.1	64.8
Autres	318	580	4.9	13.8
<b>Total</b>	<b>6'360</b>	<b>7'839</b>	<b>25.8</b>	<b>57.5</b>

1 Rejets avec AP et NEM avec AP (comprend uniquement les décisions AP de première instance)

2 **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

3 **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance



**Graphique 24: Décisions de première instance**

Parmi les 6'360 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 3'561 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 2'799 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel.

A noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

### Réinstallations

Durant l'année 2017, 621 demandes d'asile pour groupes (appelé également « cas de réinstallations ») ont été déposés (par rapport à 648 demandes l'année précédente). L'asile pour groupe a été accordé à 663 cas (contre 621 octrois de l'asile l'année précédente).

## Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile.

De janvier à décembre 2017, l'asile a été révoqué pour 1'275 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 3'666 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de l'Afghanistan (503), de la Syrie (453), de la Somalie (440), de l'Erythrée (384) et de la République populaire de Chine (263).

**Tableau 6: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile**

	2016	2017	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	3'639	3'666	27	0.7
Révocation ou fin de l'asile	1'214	1'275	61	5.0

# Règlements du séjour et sorties du processus asile

Tableau 7: Règlements du séjour

	Règlements 2016	Règlements 2017	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Règlements après octroi asile	6'098	6'502	404	6.6
Admissions provisoires	7'369	8'419	1'050	14.2
AP LAsi et LEtr	5'634	7'453	1'819	32.3
AP avec qualité de réfugié	1'735	966	-769	-44.3
Règlements de police des étrangers 1)	1'160	1'165	5	0.4
Règlements cas de rigueur 2)	1'860	1'959	99	5.3
Autres règlements	318	298	-20	-6.3
<b>Total</b>	<b>16'805</b>	<b>18'343</b>	<b>1'538</b>	<b>9.2</b>

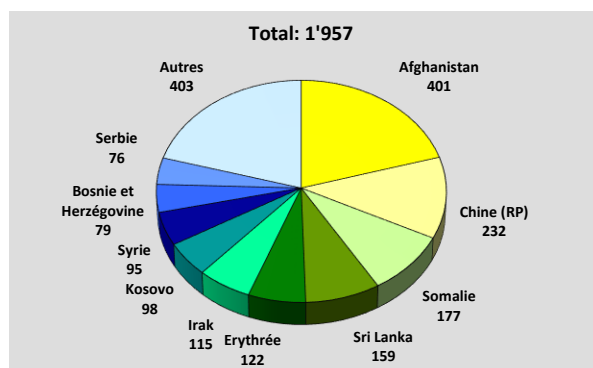
1) Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

2) Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 7.

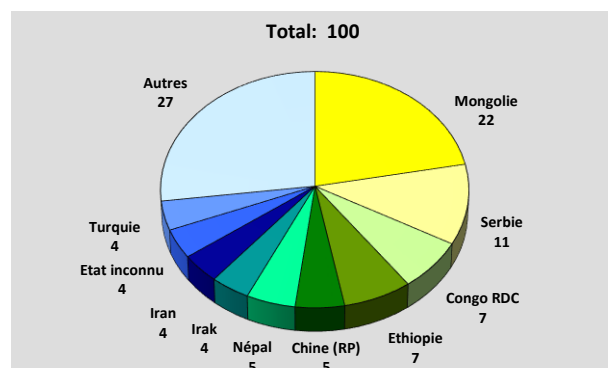
De janvier à décembre 2017, 18'343 personnes (16'805 en 2016) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs. 6'502 personnes ont obtenu l'asile et 8'419 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de l'Afghanistan (2'647), de l'Erythrée (1'923) et de la Syrie (1'353).

Durant la même période, 3'422 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu une autorisation de séjour de la police des étrangers: 1'959 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur<sup>2)</sup>, 1'165 par d'autres réglementations ordinaires de la police des étrangers, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

## Cas de rigueur



Graphique 25: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEtr: pays de provenance

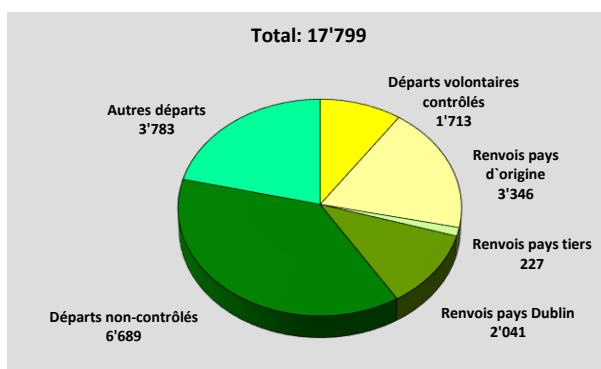


Graphique 26: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 Lasi: pays de provenance

**Tableau 8: Cas de rigueur prononcés**

	Règlements 2016	Règlements 2017	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEtr après admission provisoire	1'866	<b>1'957</b>	91	4.9
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	121	<b>100</b>	-21	-17.4
procédure d'asile pendante	0	<b>5</b>	5	-
procédure d'asile close	121	<b>95</b>	-26	-21.5
<b>Total</b>	<b>1'987</b>	<b>2'057</b>	<b>70</b>	<b>3.5</b>

**Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)**



**Graphique 27: Sorties LAsi et LEtr 2015**

**Tableau 9: Départ et exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité**

	Nationalité	Règlements et sorties 2014	Règlements et sorties 2015	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	1'613	<b>1'077</b>	6.1	-536	-33.2
2	Géorgie	536	<b>762</b>	4.3	226	42.2
3	Albanie	1'071	<b>964</b>	5.4	-107	-10.0
4	Algérie	934	<b>870</b>	4.9	-64	-6.9
5	Serbie	857	<b>713</b>	4.0	-144	-16.8
6	Guinée	984	<b>1'047</b>	5.9	63	6.4
7	Erythrée	1'438	<b>984</b>	5.5	-499	-33.6
8	Somalie	821	<b>691</b>	3.9	-130	-15.8
9	Maroc	901	<b>661</b>	3.7	-240	-26.6
10	Sri Lanka	356	<b>425</b>	2.4	69	19.4
	Autres	13'450	<b>9'605</b>	54.0	-3'800	-28.3
	<b>Total</b>	<b>22'961</b>	<b>17'799</b>	<b>100.0</b>	<b>-5'162</b>	<b>-22.5</b>

Durant l'année 2017, 1'713 départs volontaires contrôlés ont été enregistrés dans la rubrique « départ et exécution du renvoi après décision d'asile ». S'y ajoutent 3'346 rapatriements dans le pays d'origine, 227 retours dans un Etat tiers ainsi que 6'689 départs non contrôlés. 2'041 personnes ont été rapatriées dans un Etat Dublin et l'on comptabilise 3'783 autres départs. Pour cette catégorie, il s'agit surtout de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives (doublon ou double demande) et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe, par exemple, les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

## Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> [https://www.sem.admin.ch/content/sem/fr/home/dokumentation/zahlen\\_und\\_fakten/asylstatistik.html](https://www.sem.admin.ch/content/sem/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html)

## Répertoire des tableaux

	page	
Tableau 1	Effectifs	7
Tableau 2	Flux	8
Tableau 3	Demandes d'asile par pays d'origine	13
Tableau 4	Cas traités et demandes en suspens en première instance	16
Tableau 5	Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité	17
Tableau 6	Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	18
Tableau 7	Règlements de séjour	19
Tableau 8	Cas de rigueur prononcés	20
Tableau 9	Départ et exécution du renvoi (asile et étranger) par nationalité	20

## Répertoire des graphiques

	page	
Graphique 1	Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) – statut	11
Graphique 2	Personnes relevant du domaine de l'asile par an	11
Graphique 3	Réfugiés reconnus: pays de provenance	11
Graphique 4	Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	11
Graphique 5	Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	11
Graphique 6	Demandes d'asile en suspens en première instance par an	11
Graphique 7	Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)	12
Graphique 8	Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	12
Graphique 9	Admissions provisoire: pays de provenance	12
Graphique 10	Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	12
Graphique 11	Soutiens à l'exécution du renvoi: régions	12
Graphique 12	Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance	12
Graphique 13	Demandes d'asile par an	13
Graphique 14	Demandes d'asile par mois	13
Graphique 15	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	13
Graphique 16	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	13
Graphique 17	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	13
Graphique 18	Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure	14
Graphique 19	Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure	14
Graphique 20	Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	15
Graphique 21	Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	15
Graphique 22	Evolution des demandes d'asile et cas traités	16
Graphique 23	Cas traités en première instance	16
Graphique 24	Décisions de première instance	17
Graphique 25	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr: pays de provenance	19
Graphique 26	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi: pays de provenance	19
Graphique 27	Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)	20